



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

VILLE
DE
MAINTENON

**RENOUVELLEMENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Affiché le : 08 Février 2021

Retiré le :

Le Maire informe :

En application de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par ses soins d'un représentant :

- Des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- Des associations familiales, désigné, sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales
- Des associations de retraités et de personnes âgées
- Des associations de personnes handicapées

Au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Les associations intéressées doivent proposer une liste d'au moins trois candidats,

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Le Maire invite les associations concernées à lui adresser leurs propositions de candidats avant le **Lundi 01 MARS 2021.**

Le 08 Février 2021

Le Maire,

Thomas LAFORGE

